

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1443

Artikel: Criminalité économique
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La mondialisation attise la corruption

L'économie se mondialise, la corruption aussi. La lutte contre cette criminalité économique s'organise au niveau international. La Suisse, moins vertueuse que l'on imagine, doit balayer devant sa porte. Le Conseil national donnera un signe positif s'il accepte la responsabilité pénale des entreprises.

L'OFFENSIVE CONTRE LA corruption se déclenche tous azimuts. L'OCDE, le club des nations riches, a pris les devants avec sa convention de 1997 déjà ratifiée par vingt-cinq pays. Le Conseil de l'Europe va y aller de ses recommandations. Les États américains et ceux d'Asie de l'Est emboîteront le pas tout comme la Chambre de commerce internationale qui représente les milieux économiques. Et *Transparency International* publie son palmarès annuel de la corruption (voir ci-dessous).

La corruption est vieille comme le monde. Elle prend une dimension internationale analogue à celle de l'économie. L'ouverture des marchés attise la concurrence. Pour atteindre la taille critique, l'entreprise aura tendance à décrocher des contrats sans trop se poser de questions sur les méthodes de ses vendeurs. D'autre part, la nouvelle gestion publique en vogue dans les pays occidentaux réclame une administration plus souple et moins tâtillonne. La nouvelle marge de manœuvre laissée aux fonctionnaires laisse une place à la corruption.

Sainte alliance

Autorités nationales, tiers-mondistes et responsables économiques allient leurs forces pour lutter contre la corruption. La motivation des œuvres d'entraide est évidente. L'argent en faveur du développement ne doit pas finir dans les comptes bancaires des potentats locaux. Les dirigeants des pays démocratiques, de leur côté, doivent lutter contre des comportements qui discréditent l'Etat. Quant aux entreprises, elles ont intérêt à combattre des pratiques souvent fort coûteuses. On parle de commissions occultes allant jusqu'à 20% d'un contrat. Mais il y a loin entre la motivation commune et l'éradication mondiale du fléau.

Pour pouvoir ratifier la convention de l'OCDE de 1997, la Suisse a dû adapter des dispositions datant de 1937, année d'introduction du code

pénal. Un premier train de modifications est entré en vigueur cette année. La corruption de fonctionnaires étrangers est condamnable, les peines contre les corrupteurs aggravées. Il est plus difficile de combattre la pratique répétée des «petits cadeaux» qui lient plus durablement qu'un pot-de-vin occasionnel. La Suisse supprimera également dès l'an prochain la possibilité laissée aux entreprises, pour alléger leurs impôts, d'intégrer dans leurs frais généraux les pots-de-vin destinés à décrocher de contrats à l'étranger.

Une nouvelle étape doit encore être franchie. Le code actuel ignore la responsabilité pénale des entreprises. Seuls les individus sont condamnables pénalement. Dans la modification en

cours plus large du code pénal, le Conseil fédéral propose d'introduire une responsabilité subsidiaire de l'entreprise. Cette responsabilité interviendrait «si une infraction ne peut être imputée à une personne déterminée en raison d'un manque d'organisation de l'entreprise» (art. 102 du projet). Le Conseil des Etats a audacieusement proposé d'introduire une responsabilité pénale directe et non subsidiaire. Ainsi une entreprise distribuant des pots-de-vin pourrait être condamnée quel qu'en soit le responsable au sein du personnel. Il appartiendra au Conseil national de confirmer cette nouvelle pièce à l'arsenal contre la corruption. *at*

Le palmarès 2000 de la corruption

Comme chaque année, depuis 1995, *Transparency international* classe les pays selon leur degré de corruption. Le palmarès se base sur la perception que les hommes d'affaires, les analystes financiers et l'opinion publique se font de la corruption des fonctionnaires nationaux. Les tendances fondamentales ne changent pas. Les pays industriels font mieux que le tiers-monde et les anciens pays communistes. Mais la méthode utilisée influence ce résultat. Il serait probablement plus nuancé si l'analyse portait également sur la corruption active, celle des individus et des entreprises qui offrent les pots-de-vin. Un extrait de la classification 2000. La meilleure note est 10.

Rang des pays	Note
1 Finlande	10
2 Danemark	9,8
3 Nouvelle Zélande, Suède	9,4
10 Royaume-Uni	8,7
11 Luxembourg, Suisse	8,7
21 France	6,7
42 Tchéquie	4,3
63 Egypte	3,1
82 Russie	2,1
90 Nigéria	1,2

Transparency Switzerland, qui est la branche suisse de l'association, estime que la bonne note de la Suisse ne doit pas inciter à l'euphorie. Le fédéralisme facilite la proximité et le copinage, forme atténuée de la corruption qui n'est pas prise en compte dans l'analyse, pas plus d'ailleurs que le blanchiment d'argent et les autres formes de criminalité économique. D'autre part, les Suisses convaincus des vertus helvétiques ont tendance à ne pas voir une réalité qui ne serait ni meilleure ni pire que celle des autres pays riches.